Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250326-D2025-093-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2025
Publication : 26/03/2025

DÉCISION
CONCLUSION D'UN MARCHE PUBLIC RELATIF A UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS LA REGLEMENTATION DE L'ACTIVITE NAUTIQUE SUR LE PLAN D'EAU DE MEZIERES-ECLUZELLES AVEC LA SOCIÉTÉ ADDEN AVOCATS

1.1 Marchés publics

GS/LC/DJ/CN
N°D2025-093

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants et R. 2123-1 et suivants,*
Vu *le 6b° de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 telle que modifiée par la délibération n°CC2023-078 du 22 mai 2023 et portant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
Vu *l'arrêté du Président n°2025-0203RH du 04 mars 2025 portant complément de délégation de signature accordée à Madame Laurence CAILLOL, directrice générale adjointe des services, pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 50 000 €HT,*
Vu *le rapport d'analyse des offres,*

Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a repris en régie l'exploitation de la base nautique du plan d'eau de Mézières-Écluzelles depuis le 16 décembre 2024,
Considérant que dans le cadre de la réouverture de la base nautique, la Communauté d'agglomération souhaite confier à un cabinet d'avocats une mission d'accompagnement juridique de la Communauté d'agglomération dans la réglementation de l'activité nautique sur le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles,
Considérant qu'une consultation a été engagée le 18 mars 2025,
Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 40 000 € HT celle-ci a été effectuée selon une procédure adaptée prenant la forme d'une demande de trois devis,
Considérant qu'après analyse des offres conformément aux critères annoncés aux candidats, la société ADDEN AVOCATS présente l'offre économiquement la plus avantageuse,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250326-D2025-093-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2025
Publication : 26/03/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250326-D2025-093-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2025
Publication : 26/03/2025

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché public relatif à une mission d'accompagnement juridique de la Communauté d'agglomération dans la réglementation de l'activité nautique sur le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles, avec la société ADDEN AVOCATS conclu pour partie pour un montant global et forfaitaire de 9 500 € HT et pour partie à prix unitaire selon le taux horaire défini dans la proposition pour un montant global ne pouvant excéder 24 999 € HT et une durée de 12 mois.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à ADDEN AVOCATS.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 26 MARS 2025

Pour le Président et par délégation,
la directrice générale adjointe des services



Laurence CAILLOL

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 26 MARS 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250326-D2025-093-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2025
Publication : 26/03/2025